

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 31 mars 2023

Date de la convocation : 21/03/2023

PRESENTS : Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Béatrice FABRE, Patrick PICHOU, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés : Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Sylvie CARRÈRE, Conseillère Municipale membre de la Caisse des Écoles, Laetitia BAQUE, Céline CHARLAS, Alexandra OLIVER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

**Budget de la CAISSE DES ECOLES :
Affectation des résultats de l'exercice 2022**

La Caisse des Ecoles d'AUREILHAN réunie sous la présidence déléguée de Madame Virginie FAVERON, **prend acte des résultats de l'exercice 2022 et de leurs affectations.**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	-1 856,33 €
	A
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	
Solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	10 825,57 €
	B
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022	
<i>Si le résultat est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous</i>	
	8 969,24 €
	A+B

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2022 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	-16 980,18 €
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	42 703,18 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2022 <i>D 001 si déficit R 001 si excédent</i>	25 723,00 €

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D
Dépenses	Recettes		
147,76 €	0,00 €	-147,76 €	

Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) à la section d'investissement	E	25 575,24 €
--	---	-------------

La Caisse des Ecoles décide d'affecter au budget primitif 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) – Section d'investissement Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de <i>Au minimum besoin de financement (E)</i>	F
--	---

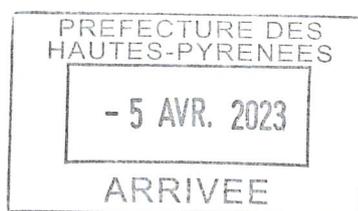
2°) – Section de fonctionnement Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	8 969,24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (1)	

(1) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Vote de la Caisse des Ecoles

Vote :

Exprimés : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0



P.C.C,
Aureilhan, le 31/03/2023

La Présidente Déléguée

Virginie FAVERON.

